

**délibération :
D_2017_12_7**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

Objet : Cotisation 2017 CRCATB**Pouvoirs :**

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RELET Graziella, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mouthiers-sur-Boème adhère à l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB) qui organise les séances mensuelles de Cinéma. Il informe que l'adhésion annuelle de la commune à l'association est de 10 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association CRCATB pour l'année 2017 pour un montant s'élevant à 10 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à l'association CRCATB pour l'année 2017 pour un montant de 10 € ;
- **DECIDE** de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 DEC. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.

